



62120

COMMUNE DE QUERNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 4 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre février à 19 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Verwaerde, Maire.

Convocation du : 28/01/2022

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

DECISION EXECUTOIRE

Compte tenu de :

Date d'affichage : 31/01/2022

Date de publication : 31/01/2022

Le Maire, Patrick Verwaerde



Transmis à la Sous-Préfecture le :

11/02/2022

Arrivée à la Sous-Préfecture le :

Etaient présents :

VERWAERDE Patrick, Maire

DELABRE Hervé, Adjoint

MUSE Philippe, Adjoint

RINGARD Ludovic, Adjoint

CARPENTIER Eric, Conseiller Municipal

GILLOOTS Dominique, Conseiller Municipal

DELPOUVE Annie, Conseillère Municipale

DARQUE Cédric, Conseiller Municipal

BREBION Michèle, Conseillère Municipale

AMMEUX Lucile, Conseillère Municipale

Absents avant donné procuration:

BECQUART Thérèse, Conseillère Municipale

Absents : néant

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du C.C.T. à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame AMMEUX Lucile, ayant obtenue l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

3	OBJET	Avis sur le projet du parc éolien de LINGHEM 2
---	-------	------------------------------------------------

Suite à la réception de l'arrêté d'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter le parc éolien de LINGHEM 2 (4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison) situé sur le territoire de la commune de LINGHEM présentée par la société NOUVERGIES, dont le siège social est situé 1-5, rue Jean Monnet – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, le Conseil Municipal donne son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à ce projet.

Nombre de Conseillers qui ont pris part au vote : 11

Exprimés : 11 Majorité Absolue : 6 Vote pour : 11 Vote contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits. Pour expédition certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Patrick Verwaerde

REÇU LE 15 FEV. 2022

